



CLUB NAUTIQUE BOURQUAIS

BOURG-SUR-GIRONDE

HTTP://WWW.BOURG-VOILE.FR/

CLUB FFV N°33007



RÉGATE DE LA SOLITAIRE 2021

AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2021

Nom de l'épreuve : « *La solitaire* » 2021 - Grade : 5 C

Date complète : **Samedi 04 septembre 2021**

Lieu : **Estuaire de la Gironde et Dordogne**

Autorité Organisatrice : **Club Nautique Bourquais**

La mention « DP » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieur à une disqualification.

1. REGLES. La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les règlements Fédéraux.
- 1.3 Les règles Osiris Habitable, le règlement du Championnat de l'Estuaire de la Gironde 2017, le présent Avis de course, les Instructions de Course et leurs annexes..

2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

3.1.1 tous les bateaux en règles avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A,B,C,D,E, de la norme CE.

Les bateaux de con antérieure à cette norme, doivent être homologables au minimum en **5^e catégorie** de navigation ou équivalent.

3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable d'un coefficient minimum de 6 net.

3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire ci-joint le jour de la régata ou en renvoyant ce bulletin d'inscription si possible avant le vendredi 03 septembre 2021 19h à :secretaire@bourg-voile.com.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFV doivent présenter au momnet de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accomp d'un certificat médical de non contre- indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- Une autorisation parentale pour les mineurs – si nécessaire, l'autorisation de prot de publicité – le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
le certificat de jauge ou de conformité
un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros

– un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3.5 Les concurrents devront présenter une attestation d'assurance de bateau en cours de validité.

Des licences à la journée peuvent être délivrées sur demande à **Jyves Lecrenais au 0681339554** ou à secretaire@bourg-voile.com accompagnées d'un certificat médical, à demander impérativement au plus tard le vendredi 03 septembre avant 19h.

4. DROITS A PAYER : Aucun

5. PROGRAMME :

5.1 Confirmation d'inscription :

Jour et Date : **Samedi 04 septembre 2021** de 7h30 à 9h00 sur la barge à Bourg.

5.2. Jours et heures de course :

Samedi 04 septembre 2021 : signal d'avertissement à **9h30** (1 ou plusieurs courses) départ de Bourg ou bateau comité.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le Samedi 03 septembre 2021 .

7. PARCOURS

Les parcours à effectuer seront du type « côtier », situés dans l'Estuaire de la Gironde et Dordogne (voir « Annexe aux IC et Parcours »).

8. CLASSEMENT

Le classement, pour chaque course, sera effectué en temps compensé (temps/temps) sur la base Osiris Habitable, avec CVL, en respectant les catégories définies par le règlement du Championnat de l'Estuaire 2021.

Le classement général sera établi sur le cumul des points obtenus sur l'ensemble des manches et 1 manche validera la compétition.

Tout bateau qui n'aura pas de moyen d'identification (n° dans les voiles ou cagnard) ni de flamme de sa catégorie ne sera pas classé.

Bateaux habitables		
Flottes	Groupes	Rating net
Flotte 1 (flamme 1)	A,B,C,D et R	De 6 à ≤ 13,5
Flotte 3 (flamme 3)	C,D, et R	>13,5 et < 20,5
Flotte 5 (flamme 5)	D et R	≥ 20,5

9. PLACE AU PORT

9.1 Gratuité et suivant places disponibles.

Renseignements sur l'emplacement au port **Yvan Grillet - 06 72 45 36 81**

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de Course.

11. COMMUNICATION RADIO

11.1 Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

Canal VHF de course 72.

12. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura à l'issue de la course le 04 septembre 2021 à partir de 17h00 au Club Nautique Bourquais,

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité, en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez contacter :

Massaly Jean-Rémy au 06 79 43 40 32

ou

Yves Lecrenais au 06 81 33 95 54

HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

Port	Date	Pleine mer	Basse mer	coefficient
Bourg	04/09/21	18h23	13h03	53/60

REGALADE :

A l'issue des récompenses un apéro dinatoire est organisé,

Inscription avant le mercredi 01 septembre.

Participation : 10€/personne,